ENGAGÉS POUR SOULAGER LA DOULEUR

newsletter

numéro 24

www.fondation-apicil.org

COVID-19
LA FONDATION S'ENGAGE

FONDATION APICIL

2ème semestre 2020

COVID-19

je suis soignant(e), j'ai aussi besoin d'être soutenu(e)

3 600 appels
en 2 mois
de toute la France

En moyenne :
60 appels/jour
1/3 sont passés
la nuit ou le dimanche

71 % des appelants
sont **des femmes**

Île-de-France
première région d'où proviennent les appels, suivie par la région
Auvergne-Rhône-Alpes

Depuis mars
60 % des appels
sont liés à la crise de la
Covid-19

35 %
des soignants
font part de leur
anxiété
ou **angoisse**

près de **13 %**
font face à un
épuisement professionnel

La crise sanitaire de la Covid-19 a généré une mobilisation exceptionnelle des soignants qui ont redoublé d'efforts avant, pendant et après le confinement. Les nerfs ont été mis à rude épreuve, les soignants devant faire face à des situations de stress particulièrement difficiles.

Face à cette situation sanitaire d'urgence, la Fondation APICIL a décidé de s'engager aux côtés de l'association Soins aux Professionnels en Santé (SPS) afin de répondre immédiatement à la détresse morale des soignants, particulièrement ceux qui apportent des soins aux personnes les plus vulnérables : les personnes âgées et les personnes en situation de handicap.

L'association SPS, créée en 2015, est une association nationale reconnue d'intérêt général. Elle diffuse le **numéro vert 0 805 23 23 36**, accessible à tous les professionnels en santé, afin qu'ils soient écoutés, soutenus et orientés vers le réseau national du risque psychosocial. Ce numéro est destiné à tous les professionnels du sanitaire et du médico-social, qu'ils soient libéraux ou salariés. En plus d'un soutien financier, la Fondation APICIL a largement diffusé ce numéro auprès des professionnels en santé.

Informations complémentaires sur www.asso-sps.fr

La crise sanitaire de la Covid-19 a mis en évidence la souffrance sous-jacente des professionnels en santé. Souhaitons qu'elle permette d'en tirer collectivement des enseignements.

La Fondation APICIL souhaite ainsi contribuer à l'amélioration de la prise en charge des patients en prenant en compte l'état émotionnel des soignants.

Ce dispositif permet un accès 24h sur 24 et 7j/7 à des psychologues spécifiquement formés

Pendant la crise sanitaire, la Fondation APICIL a choisi d'affirmer son engagement en permettant à l'association SPS de renforcer son dispositif de soutien psychologique pour tous les soignants.

Dans le contexte de « l'après », où résident encore beaucoup d'inconnus, la Fondation APICIL reste à l'écoute des soignants en proposant un appel à projets « Re-vivre après la COVID-19 : quelle prise en charge pour les douleurs ? ».

Fidèle à son état d'esprit, la Fondation APICIL encourage les projets d'équipes qui mettent les patients au centre du soin, ainsi que les proches et les soignants.

Re-vivre après la covid-19 :
quelle prise en charge pour les douleurs ?

Les conséquences de la COVID-19 sont encore mal connues. Elles peuvent varier d'un individu à l'autre. Les patients admis en réanimation sont notamment confrontés à une fonte des muscles, y compris respiratoires, et des troubles de la déglutition.

Après cette épreuve traumatisante, les patients entament souvent un long parcours de rééducation. Réapprendre à marcher, à respirer, à gérer les douleurs liées à la maladie et à la réanimation : c'est le quotidien des patients post-covid. Grâce à la recherche et au suivi des malades, les scientifiques disposent de plus en plus d'informations sur la Covid-19, mais il persiste encore beaucoup d'incertitudes.

En plus de ces conséquences, commencent à émerger des douleurs chroniques complexes, neuropathiques, psychologiques, voire traumatiques. La prise en charge de ces douleurs nécessite d'approfondir les mécanismes sous-jacents à travers une prise en charge pluridisciplinaire encouragée par la Fondation APICIL.

Dans ce contexte anxiogène, la prise en charge de la douleur est un défi central à la fois pour les patients et les soignants.

ENGAGÉS POUR SOULAGER LA DOULEUR

Reconnue d'Utilité Publique en mars 2004, la Fondation APICIL a pour objet la lutte contre la douleur physique et psychique à tous les âges de la vie.

Créée et financée par le Groupe APICIL, l'objectif de la Fondation APICIL est d'apporter aux soignants, chercheurs et associations, un accompagnement souple et efficace pour les aider à innover au service des personnes rendues vulnérables par la douleur.

Plus de **750 projets** soutenus depuis 2004

des projets **financés** partout en France

10,5 millions d'euros consacrés à la prise en charge de la douleur

La Fondation APICIL agit à travers 3 axes principaux :

- **Financer la recherche,**
- **Accompagner le soin,**
- **Sensibiliser et informer.**

Humanité et innovation sont au cœur des préoccupations de la Fondation APICIL dans le choix des projets accompagnés. La gouvernance de la Fondation APICIL est assurée par un conseil d'administration et un conseil scientifique qui garantissent le sérieux et la solidité des actions menées.

Sujet universel et intemporel, la lutte contre la douleur s'inscrit dans une vision humaniste de la société, partagée par les conseils scientifique et d'administration de la Fondation, le Groupe APICIL, les nombreux partenaires et donateurs qui sont, comme la Fondation APICIL, engagés pour soulager la douleur.

La Fondation APICIL fait peau neuve !

Accompagnée dans sa mue par l'agence lyonnaise théra, la Fondation APICIL fait peau neuve !
Un nouveau logo et une nouvelle identité visuelle pour mieux rendre compte des actions de la Fondation ; une nouvelle signature « Engagés pour soulager la douleur » pour exprimer l'engagement partagé de la Fondation avec les acteurs de terrain : soignants, chercheurs, associations, qui agissent au quotidien auprès et pour les personnes rendues vulnérables par la douleur.

ENGAGÉS POUR SOULAGER LA DOULEUR

FONDATION APICIL

Agenda

La Fondation APICIL soutient la formation des professionnels, elle sera présente lors de ces journées :

du 24 au 26 septembre 2020
➜ Congrès de la Société Française d'Anesthésie et de Réanimation au Palais des Congrès de Paris.

le 2 octobre 2020
➜ 15ème journée mondiale des soins palliatifs de l'association Accompagner « Le patient au cœur du soin » à l'ENS de Lyon.

les 13 et 14 novembre 2020
➜ 39ème congrès annuel de l'Association des Anesthésistes Réanimateurs Pédiatriques d'Expression Française au Corum de Montpellier.

du 18 au 20 novembre 2020
➜ 20ème congrès national de la Société Française d'Etude et de Traitement de la Douleur au Grand Palais de Lille.

24 et 25 novembre 2020
➜ 8ème congrès iCEPS « Prévenir et soigner les douleurs avec des Interventions Non Médicamenteuses » à Toulouse.

du 9 au 11 décembre 2020
➜ 27èmes journées de l'association Pédiadol sur la douleur de l'enfant à l'UNESCO à Paris.

La newsletter est une publication de la Fondation APICIL
Directrice de la publication : Nathalie Aulnette / Rédactrice : Fanny Maucet
Conception : théra / Crédits photos : © Véronique Védrenne – Adobe Stock / Illustrations : freepik
Impression : BLG / Tirage : 373 555 exemplaires. Version téléchargeable sur : www.fondation-apicil.org

Je fais un don

Réduction fiscale de
66%
Ex : un don de 100 € = 34 € après déduction

Par chèque à l'ordre de la Fondation APICIL

40 € ☐ **60 €** ☐ **100 €** ☐ **150 €** ☐

Autre montant : ..... **€**

Par prélèvement automatique mensuel

10 € ☐ **20 €** ☐ **50 €** ☐ **100 €** ☐

Autre montant : ..... **€**

N° national d'émetteur : 620078

Merci de retourner le présent accord accompagné d'un RIB (BIC-iBAN)

Par un don en ligne
www.fondation-apicil.org

FONDATION APICIL

21, place Bellecour / 69002 Lyon

Nom : .....

Prénom : .....

Mail : .....

Téléphone : .....

Adresse : .....

.....

Code postal : ☐☐☐☐☐

Ville : .....

Date : ☐☐☐☐☐☐

Déductions fiscales avantageuses

La Fondation APICIL, Reconnue d'Utilité Publique par le décret du 29 mars 2004, vous permet d'obtenir des avantages fiscaux intéressants grâce aux dons, mais également par les legs et les donations.

Si vous êtes redevable de l'IFI, 75% du montant de votre don sont toujours déductibles de cet impôt.

Les données personnelles collectées lors de cette campagne d'appel au don font l'objet d'un traitement informatisé par la Fondation APICIL et sont destinées à la gestion, au traitement de votre don ainsi qu'à l'envoi de votre reçu fiscal, sur la base des intérêts légitimes de la Fondation APICIL. Ces données sont uniquement destinées à la Fondation APICIL, elles peuvent être utilisées par des tiers mandatés pour réaliser les envois. Vos données sont conservées au sein de l'Union européenne, et ce pour la durée nécessaire à la réalisation des objectifs énoncés ci-dessus. Vous pouvez en demander l'accès, la rectification, l'effacement, la portabilité, demander une limitation des traitements, vous y opposer, introduire une réclamation auprès de la CNIL et définir des directives post mortem en écrivant à : Fondation APICIL - Délégué à la protection des données - 21, place Bellecour - 69002 Lyon / dpo@fondation-apicil.org

Dirigeants d'entreprises

Soutenez une cause qui nous concerne tous, salariés comme dirigeants.

20 %
de la population française souffre de douleurs chroniques.

45 %
des patients douloureux chroniques sont concernés par des arrêts de travail dont la durée moyenne cumulée dépasse 4 mois / an.

5
fois plus d'arrêts de travail chez les patients douloureux chroniques.

Prenez contact avec la Fondation APICIL pour soutenir des projets de recherche, de formation, financer des postes de praticiens ou de l'information.

Construisons ensemble un partenariat à votre image.

Quelle que soit la taille de votre entreprise, la loi vous permet une réduction de l'IS égale à 60 % de votre don dans la limite de 20 000 € ou 0,5 % de votre CA HT lorsque ce dernier montant est plus élevé.

Votre interlocutrice
Valérie Henry
valerie.henry@fondation-apicil.org
04 78 38 44 73

FONDATION APICIL

Pour en savoir plus, rendez-vous sur www.fondation-apicil.org